

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 21 JUILLET 2020

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Léonard GAILLARDON, Nicole JOUIN, Sabrina POISSON, Benjamin HUE, Delphine BATAILLE, Edouard DANGUY, Maxence CALAIS.

Excusés : Gérard TAPIN qui a donné procuration à Anne HÉBERT, Maryline MARTIN qui a donné procuration à Delphine BATAILLE et Karine LEROY qui a donné procuration à Nicole JOUIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland LEPUISSANT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2020.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Délibération n° 2020/07/01

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au plus tard le 26 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants).

COMMISSAIRES TITULAIRES

CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
M.	POULLAIN	PATRICK	25/10/1953	6 LA RENAUDERIE - MARCHESIEUX
M.	ANGER	ANDRE	18/01/1939	2 LES QUESNERIES - MARCHESIEUX
MME	DANGUY	GISELE	14/11/1941	2 LES DOUCERIES - MARCHESIEUX
M.	HEBERT	PASCAL	28/09/1954	2 LA VENTINIERE - MARCHESIEUX
MME	LEROY	PIERRETTE	05/08/1944	6 RUE DE LA CROIX - MARCHESIEUX
M.	OURRY	DESIRE	09/04/1944	3 LE MESNIL - MARCHESIEUX
M.	MOTTIN	LEONCE	28/03/1937	2 LA FOSSE A LA REINE - MARCHESIEUX
M.	GUY	ROGER	16/07/1943	8 LE MESNIL - MARCHESIEUX
M.	ANGER	LOUIS	29/03/1937	7 LA BRETONNIERE - MARCHESIEUX
M.	RAULLINE	PASCAL	24/09/1958	4 LA COMMUNETTE - ST MARTIN D'AUBIGNY
M.	LEPUISSANT	ROLAND	25/08/1957	21 RUE DE L'EGLISE - MARCHESIEUX
MME	JOUIN	NICOLE	31/01/1956	4 LES PLANQUES - MARCHESIEUX

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
M.	OURRY	HUBERT	23/04/1948	3 LA VARDE - MARCHESIEUX
M.	HERMAN	GUY	02/05/1947	2 LE SILLON - MARCHESIEUX
M.	LEROY	DENIS	31/10/1947	6 LE HAMEAU DU BOSQ - MARCHESIEUX
MME	CUCU	JACQUELINE	06/01/1946	30 LA PORTE DU BOSQ - MARCHESIEUX
M.	FAROUX	JACQUES	10/05/1947	2 LA PORTE DU BOSQ - MARCHESIEUX
M.	HUE	JACQUES	05/11/1946	2 LA FAVERIE - MARCHESIEUX
MME	PARDIGON	SYLVIE	13/02/1969	16 LES HAIES DE LA COUR - MARCHESIEUX
M.	HEBERT	FRANÇOIS- MARIE	09/04/1951	5 LA DERAISERIE - MARCHESIEUX
M.	THOMINE	ROGER	03/03/1936	33 ROUTE DE COUTANCES - PERIERS
M.	OURRY	DOMINIQUE	19/06/1960	7 RUE DE LA CROIX - MARCHESIEUX
M.	BERTAUX	HERVE	10/02/1957	8 LA COUILLARDERIE - MARCHESIEUX
M.	LAMAZURE	RENE	20/06/1954	4 LA PORTE DU BOSQ - MARCHESIEUX

MODIFICATION TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES sonorisation*Délibération n° 2020/07/02*

Madame le maire demande au conseil la possibilité de gratuité pour la sonorisation dans le cadre des assemblées générales des associations communales.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de la gratuité de la sonorisation dans le cadre des assemblées générales et réunions des associations de la commune, en précisant que la caution est obligatoire, ainsi que l'attestation d'assurance dans le cadre de la location d'une salle polyvalente.

Pour rappel les tarifs de base pour la location de la salle des fêtes sont les suivants :

Caution à la réservation	Sans la sonorisation	1 000€
	Avec la sonorisation	1 500€
Location week end (samedi matin au lundi matin)	Habitant hors commune	270€
	Habitant Marchésieux	240€
Repas associatif week end + cuisine sans la sonorisation	Association hors commune	310€
	Association communale	200€
Assemblée générale, vin d'honneur,	Sans location de verres (hors commune)	100€
	Avec location de verres (hors commune)	150€
	Association communale (gratuité de la sonorisation)	gratuit
Location sonorisation		50€
Remerciements décès	Sans le service	50€
	Avec le service	100€
Location cuisine week end		40€
Barbecue		gratuit
Location couverts	Tarif pour 1 couvert	1€

PRESTATION ASSISTANCE TECHNIQUE VOIRIE CD50*Délibération n° 2020/07/03*

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le devis du conseil départemental pour une assistance technique dans le cadre de diagnostic des voiries communales.

Le technicien de l'agence technique départementale des Marais estime à 70 heures le temps nécessaire pour le diagnostic complet.

L'heure coûte 55€ H.T, le montant total du devis est de 3 850€ HT soit 4 620€ TTC.

La facturation sera établie sur les heures réellement faites.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de la prestation d'assistance technique du CD50 concernant le diagnostic des voiries communales, accepte le devis du montant de 4 620€ TTC

et autorise Madame le Maire à signer l'estimatif et la convention d'assistance technique avec le conseil départemental de la Manche et tous documents s'y rapportant.

DEVIS VOIRIE

Délibération n° 2020/07/04

Le 1^{er} adjoint et le Conseiller Délégué à la voirie présentent les devis concernant la réfection des chaussées pour le chemin des Blots, le Hameau du Boscq et le chemin de la lande.

Laisney TP Pigeon 27 126.60 € TTC

EUROVIA 35 968.54€ TTC

POISSON 39 525€ TTC

Après débat le Conseil Municipal décide que la commission voirie étudiera ces devis et qu'une délibération concernant le choix de l'entreprise sera prise ultérieurement.

AVIS DE PRINCIPE ADHESION CUMA DES CHENES

Délibération n° 2020/07/05

Madame le Maire présente au conseil municipal la possibilité d'adhérer à la CUMA des Chênes afin d'emprunter du gros matériel soit : la Giro broyeuse, la balayeuse, la tonne à lisier, une benne. Ce projet permet à la commune de disposer de matériel performant, en mutualisant les couts avec la CUMA et pour les exploitants agricoles adhérents de limiter également les couts d'utilisation du matériel.

La participation de la commune sera déterminée selon une convention établie avec la CUMA, l'adhésion de la commune sera calculée en fonction de la surface en propriété de la commune et un cout d'utilisation sera calculé en fonction de l'utilisation des différents matériels par la commune. Les adhérents de la CUMA pourront si besoin, louer leur tracteur plus puissant à la commune afin de pouvoir utiliser le matériel.

En lien avec le service juridique et comptable de la fédération départementale des CUMA de la Manche et la CUMA des Chênes, il sera élaboré une convention qui précisera les conditions juridiques et financières d'utilisation de ce matériel. Cette convention fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe d'adhésion à la CUMA et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'établissement d'une convention.

SPECTACLE MEDIATHEQUE FESTIVAL DE CONTES

Délibération n° 2020/07/06

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de la Bibliothèque départementale de la Manche concernant la participation de la commune pour le festival de contes Histoires d'en découdre qui aura lieu le 16 octobre à 18h30 à la salle des fêtes. Un atelier destiné au public scolaire sera réalisé avec l'école de Marchésieux, le cout de cette animation est pris en charge par la BDP. Ce spectacle pour enfants est mené par l'Agence spoke- l'Afrique dans les oreilles et présenté par l'artiste Florence Affoué KOUADIO.

La prise en charge de la représentation de Flopy (le chant de l'arbre aux épines) pour la commune serait de 750€ TTC ainsi que l'hébergement et les 2 repas. L'artiste sera hébergée gratuitement par les bénévoles de la médiathèque.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de 750€ TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

COMPTE RENDU REUNION MAM

En présence de 4 assistantes maternelles et des conseillers municipaux intéressés par ce sujet, Madame Nathalie MORIN responsable service enfance de la COCM, a pu présenter le fonctionnement du RAM et l'intérêt d'une MAM pour le territoire, ainsi que les aides au démarrage de cette MAM.

Les 4 assistantes maternelles présentes ont déclaré être intéressées par le projet. La démarche de création de cette MAM repose sur la création d'une association 1901 entre les différentes assistantes et un projet pédagogique, économique et de fonctionnement interne. Cette démarche demandera environ une année. De plus ce projet devra faire l'objet d'une validation par les services de la PMI. Ce projet va permettre à la commune de disposer d'un mode de garde collectif, système très attendu par les jeunes parents.

Le projet de construction de cette MAM a été confié à l'architecte monsieur Lamare, la commune s'engagera à louer les locaux moyennant un loyer modéré. Pour faciliter l'organisation de la future association, la commune offre la possibilité aux futures ASMAT de se réunir dans les locaux de la mairie en fonction de leurs besoins.

COMPTE RENDU TEST VOIRIE

Suite au conseil municipal du 30 juin, le test de scarification (rue des Marais et les Chaussées) avec l'entreprise Lemenand a été concluant, et démontre l'intérêt de cette technique. Cette expérience va être renouvelée sur d'autres chemins communaux.

Il est également prévu de consulter les agriculteurs volontaires pour le transport du caillou.

COMPTE RENDU REUNION des 3 maires avec la présidente du RPI.

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion De la présidente du RPI et des trois maires.

Quelques points techniques d'organisation quotidienne ont été revus :

- Chaque collectivité achète les masques pour son personnel intervenant dans les classes et cantine,
- L'essuie main, papier toilette, savon seront achetés pas le syndicat,
- Produits d'entretien et matériel de ménage achetés par les collectivités,
- Le syndicat effectue le ménage de la classe 1 et 2, les sanitaires correspondants, la salle de jeux et le dortoir,
- La commune effectue le ménage de la classe 3 et 4, les sanitaires correspondants, le BCD, le préau et la cour.

COMMISSION BIENS COMMUNAUX

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une remarque exprimée par Messieurs Denis et Fernand LEROY lors d'une permanence en mairie. Ces administrés remettaient en cause la présidence de la commission « biens communaux » par Jérôme SEIGNEURIE en s'appuyant sur le fait que la présidence de cette commission avait toujours été confiée à un conseiller qui n'avait pas de biens communaux en location.

Après débat, sachant que le responsable de la commission et les membres de cette commission ont pour rôle de préparer les décisions d'attribution des parcelles de la commune et que la décision finale appartient au conseil municipal, et d'autre part que le conseil a exprimé sa totale confiance dans la capacité de Jérôme Seigneurie à conduire cette mission avec compétence et transparence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité renouvelle toute sa confiance en Jérôme SEIGNEURIE au titre de responsable de la commission des Biens Communaux et de conseiller délégué.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux mise à niveau d'ouvrage (changement de drains en drainage plus béton) 11 rue de la Minostrande par l'entreprise POISSON pour un cout de 1 806.60 TTC,
- Monsieur GUILLOU et Madame POISSON ont accepté le principe d'échange avec la commune pour la réfection de voirie derrière leur maison, ils paient le goudronnage et la commune achètera une partie de leur parcelle,
- Envoi des devis MeGot (1 8678,20€ TTC de 5 cendriers : 2 en inox-noir (à la salle des fêtes) et 3 en blanc-orange (mairie, école stade) et 102€ TTC pour le colis retour des Mégots.(validés par la délibération 2020/03/15),
- Mise à disposition de personnel de la COCM dans le cadre du covid 19 (surveillance du temps du midi) soit 3h30 pour un coût de 66,50€,
- Après information auprès de l'EPFN , la Vente bâtiment Laisney à l'EPFN devrait être acté en septembre,
- Biomax devis de maintenance et réparation de chaudière de 5 500€ ce devis sera réexaminé avec les salariés avant d'être validé.

Quelques dates :

- 5 septembre de 10h à 13 h : forum des commissions à Lessay : présentation des commissions de la COCM
- 5 septembre course cycliste
- 19 septembre de 9h30 à 16h visite des biens communaux pour les conseillers
- Prochain conseil municipal le 25 aout 2020 à 20h30

VU, pour être affiché le 24 juillet 2020 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.